Au Lecteur.

Cette Harangue, qui vous est ici présentée, est une piece achevée en toutes ses parties. Les pensées y sont par tout solides & bien choisies; l'Ordre y est beau tout ce qui se peut; l'expression en est riche & elegante. Elle m'a donc semblé si belle & si digne d'estre communiquée à la France, que j'aurois cru lui faire tort, & manquer à l'obligation que je lui ai de m'avoir appris sa langue, si je n'avois pas tasché de la lui rendre intelligible. Mais il faut que je vous avoüe, mon cher Lecteur, que quelque soin que j'aye eu de cette Version, elle n'approche point de la netteté, de l'elegance, ni de la force de l'Original, qui ne sauroit jamais estre imité que par l'illustre main dont il est parti. Souvenez vous donc que ce n'est qu'une Copie que vous avez veüe, & encore une Copie fort imparfaite, qui a bien, à la verité, tout le Dessein de l'Original, mais qui n'a ni la delicatesse de ses Traits, ni la vivacité de ses couleurs.



HARANGUE
de
Monſeigneur le Duc

D'ORMOND

VICE-ROY D'IRLANDE

Prononcée en Parlement les deux Chambres aſſemblées,

A l'occaſion de divers Actes de Parlement auſquels ſa Grandeur donna l'Approbation Royale.

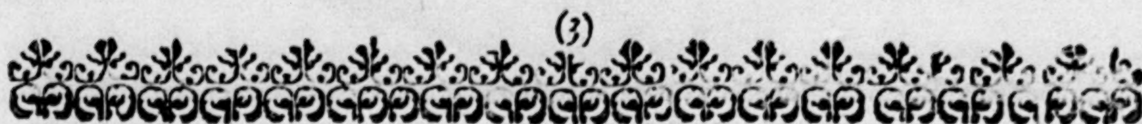
Traduite par J. D.



LONDRES

Par *Samuel Broun*, *aux Armes de la Reine* proche la petite porte Septentionale de l'Egliſe de *St Paul*.

1663.





HARANGVE de Monſeigneur le Duc d'Ormond Vice-Roy d'Irlande

Meſſeigneurs & vous Meßieurs.



DE tous les devoirs qui dependent de la Charge en quoy j'ai l'honneur de ſervir le Roy, il n'y en a aucun où je me porte avec moins d'inclination & avec ſi peu d'aſſurance qu'a celui-ci, de parler a une telle Aſſemblée; Et avant que j'aye achevé, vous avoüerez que j'ay raiſon de n'eſtre pas fort ſatisfait de la neceſſité que la Coûtume a imposée a tous ceus qui prennent ſeance au lieu où je ſuis, de faire des Harangues: Coûtume qui, peut eſtre, n'a pas eſté introduite mal a propos par ceux qui s'en acquittoient bien, ou au moins qui croioient, de s'en bien aquitter; mais qui a eu quelque choſe de faſcheux par ſa continuation pour ceux qui eſtoient aſſurez qu'ils s'en accquittoient mal. Et toutefois quoy que je ſois du nombre de ces derniers, j'aime mieux obeir à la neceſſité qui m'eſt impoſée, que de paſſer pour un homme mal accommodant & qui affecte la ſingularité. Outre que je ne ſai ſi, eu eſgard aux circonſtances & de ce temps & de ce lieu, je ne tomberois point dans une plus grande faute par mon ſilence, que je ne ſeray capable d'en commettre par mon diſ-

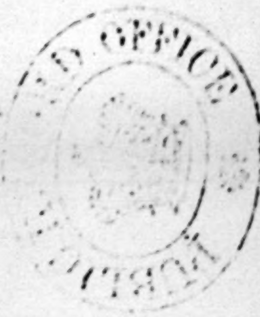
cours, come j'espere. Car c'est une authorité infaillible qui nous aprend, & c'est vne loy indispensable qui nous ordonne (ce qui ne semble pas moins conforme aux sentimens de la nature & de la raison qu'a ceux de la Religion & de la Pieté) que pour toutes les benedictions que nous recevons de Dieu, nous ayons à rendre a sa Majesté des remerciments aussi proportionnez qu'il nous est possible. Il est donc juste que des benedictions publiques qui s'estendent sur toute une Nation, soyent celebrées par des actions de graces generales & solennelles. C'est cette consideration qui a produit l'Action de graces qui se doit faire solennellement chaque année pour le Restablissement du Roy. Et cette gratitude Publique & solennelle, si nous nous en aquitons comme il faut, c'est a dire avec sincerité & de bon cœur, est la chose du monde la plus capable de nous continuer, a nous & a nostre posterité, toutes les felicitez qui accompagnent la benediction qui en est le sujet.

Pour bien comprendre & pour bien nous representer quelles sont, ou au moins quelles peuvent estre ces felicitez, si nous n'y apportons pas d'obstacles nous mesmes, il ne se peut rien faire de mieux que de retourner sur nos pas, & de faire reflexion sur l'estat des choses passées depuis vint ans & au dela, & de comparer à ce triste objet de nostre souvenir la gayeté & la serenité des choses presentes que nous avons devant les yeux. Si l'enumeration des miseres & des desolations de ces années-la se pouvoit faire dans le temps que je me propose d'employer a ce discours, ou si un aussi mauvais Orateur que je suis en pouvoit faire le tableau & les representer au vif, il faudroit qu'elles fussent, & en plus petit nombre, & plus supportables, que trop de personnes ne les ont trouvées, par une triste & lamentable experience. C'est pourquoy je me contenteray de rappeler en vostre souvenir quelques unes de nos Delivrances & de nos Restablissements les plus remarquables, qui sont comme les bazes & les fondements de nostre bon-heur, que Dieu luy mesme a posez de sa main par les plus miraculeux evenements de sa Providence. Et cette commemoration sera un tesmoignage de nostre ressentiment & de nostre gratitude, dont j'estime qu'il est tres a propos de faire le sujet du premier discours, qui doit estre prononcé de ce lieu où j'ay l'honneur de representer, quelque indignement & foiblement, & avec quelque peu de rapport que ce soit, la *Majesté* de mon *Grand Maistre*.

Il n'est pas jusques a cet auguste siege de la Roiauté, qui n'ait esté tiré de quelque coin, où il avoit esté long temps negligé; ou de quelque usage vil, a quoy il avoit esté employé: ou qui n'ait esté delivré d'une profanation pire que tout cela, je veux dire de l'usurpation de ces petites gens, qui avoient eu l'audace d'y aspirer, & qui n'y aians pas la moindre apparance de droit, n'avoient point d'autre moien de s'y elever qu'en foulant aux pieds & en exterminant tout ce qui avoit esté ordonné par la volonté de Dieu, ou par l'authorité des hommes, pour sa deffence, & pour sa sauvegarde; l'extravagance de leur ambition les aiant transportés & leur aiant aveuglé l'entendement, jusques au point de ne pas voir combien peu de temps ils devoient conserver la possession d'un Throne, au desarmement & a la violation duquel ils venoient de montrer & d'applanir eux-mesmes le chemin, par un exemple tout recent.

Nous le voyons maintenant, ce sacré Throne, remis en son propre lieu, & emploié a son usage naturel; nous le voions environné de Pairs & de Prelats, d'Officiers, de Magistrats & de Juges, qui sont les dehors & la deffence, aussi bien que l'Ornement de la Majesté.

Nous le voyons comme auparavant exposé aux approches, & je m'assure aussi aux mouvements de satisfaction & de joye des moins considerables de ces Communes que vous representez, Messieurs, & que vous ne devez pas desdaigner de representer, puis que c'est sur ces Communes, comme sur son Fondement que la Monarchie est construite; qu'elles sont la Force qui lui sert de sauvegarde, & que c'est le Thresor d'où elle tire sa substance, ses richesses & sa beauté.



Il est rendu, cet Auguste Throne, a son legitime & indubitable Possesseur; Ce Rejeton d'une longue & continuelle race de Princes, en qui se rencontrent tous les Droits contestez des Siecles precedents, sans qu'il se trouve aucun Competiteur, qui ose seulement y pretendre; & en qui se rencontrent aussi rassamblées toutes les Vertus de ces siecles la, sans avoir rien de la severité (pour ne rien dire de pis) des uns, qui ont esté Grands & Guerriers; & ne tenant pas davantage des foiblesses non moins nuisibles des autres, qui ont eu les inclinations plus portées a la Devotion & a la Paix: Prince qui a souvent fait voir, qu'encore qu'il aime & qu'il cherche la paix

pour le bien & pour l'avantage de ses Sujets, il n'aprehende nullement la guerre pour soy-mesme.

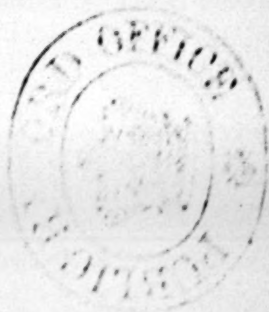
Cette Espée, qui est l'instrument qui sert a conferer les Honneurs Militaires; & qui est l'embleme des chatiments & des supplices que l'on inflige aux coupables n'est plus emploiée aux farces Comiques & aux representations ridicules de ces derniers temps: On ne l'employe plus comme l'on faisoit, a faire mourir les persones les plus innocentes, & a soustenir les plus grands criminels; qui estoit l'abus le plus tragique & le plus execrable qui s'en peust faire.

Nous la voions maintenant renduë visiblement & immediatement par la main de Dieu, & mise en la main de celui qui seul a receu la Commission de la porter & de s'en servir. Et nous demandons a Dieu qu'il l'y porte long temps: & afin qu'il l'y porte long temps, demandons lui qu'il ne l'y porte point en vain, mais que ce soit & pour la terreur & pour l'extermination de ceus qui font mal, & pour le soustien & pour la protection de ceux qui font bien.

Le Roy luy-mesme a qui appartient ce Throne & cette Espée, est redevable a la bonté de Dieu, & nous aussi en sa consideration, de plusieurs grandes Delivrances. Il est delivré de la main meurtriere des Parricides du Roy son Pere & des Usurpateurs de son heritage; de leurs efforts continuels pour perdre sa persone & pour ternir sa Reputatiõ; de leur violence ouverte, & de leurs secretes entreprises contre l'un & contre l'autre; Il est delivré de l'Exil & de toutes les affligeantes suites d'une condition si miserable pour un Roy; Il est delivré de la dure necessité où il estoit reduit d'aller chercher des Asyles de lieu en lieu; Il est delivré des receptions froides qu'il y trouvoit; de la mediocrité des secours qu'il en tiroit pour sa subsistance, & des supplications qu'il faloit faire pour les obtenir, qui estoient de telle nature, qu'elles luy estoient beaucoup plus insupportables, que ne le pouvoit estre le defaut mesme de ces secours, a un Prince qui est nai pour les donner aux autres, & qui y prend beaucoup plus de plaisir qu'il ne fait a les recevoir; Il est delivré de la cõtinuelle & rongeante inquiétude où il etoit, pour le danger oú il voyoit ses Amis, & pour l'oppression & la servitude sous laquelle ses Etats gemissoient: Il est delivré de l'importunité de certains arguments impertinents, tirez de sa mauvaise fortune

fortune, qu'on luy proposoit pour le debaucher de sa Religion; de la necessité d'entendre & de souffrir les reproches & les mespris dont on chargeoit nostre Eglise alors la Desolée, par cette seule consideration qu'elle estoit desolée & qu'elle avoit esté reduite à ce pitoyable estat par ses enfans denaturez.

De cette condition basse & mesprisée, & selon toutes les apparances humaines, tout à fait desesperée, le voila elevé & restabli sur le Throne de ses Peres, & rendu à sa Patrie, qui lui est d'autant plus chere & plus pretieuse, qu'il sait par sa propre experience, ce que c'est que des autres païs; Il joüit sans aucune contestation du libre exercice de la Religion dans laquelle il a esté elevé; il se voit en estat de reconnoitre en Roy tous les effets d'affection & de bonne volonté qu'il a receus dans les païs estrangers, ou dans ses propres Estats: &, ce qui fait la plus grande felicité qu'un Roy aussi bon que luy pouvoit jamais souhaiter, il n'est pas seulement restabli dans l'amour de ses peuples, mais c'est par leur amour qu'il est restabli, sans l'assistance des Estrangers; Assistance qui n'est pas seulement de grands frais, mais qui se trouve souvent dangereuse, parce qu'ils ne s'interessent jamais de telle sorte pour ceux qu'ils viennent secourir, qu'ils facent un fort grand discernement entre eux & ceux qu'ils viennent assujetir, quand on les a une fois rendus les arbitres de cette sorte de differents. Car il ne leur arrive guere de fournir ces secours de finances & de sang, par un pur mouvement de generosité, & par la seule consideration de la Justice. Et s'il se trouve que ce soit ordinairement la derniere fin des secours de cette nature, ce n'est que dans les Romans, & rarement dans la verité de l'Histoire.



L'on peut remarquer icy que si la Revolte & l'aversion de nos Nations contre leur Roy, & contre la Royauté mesme, ont esté quelque chose de si deraisonable & de si prodigieux, qu'aucun siecle ne vit jamais rien de semblable, le libre & volontaire Retour à leur Roy & à la Roiauté, sans aucune sorte de contrainte, est une revolution dont il se trouve aussi peu d'exemples. En effet si la Revolte eust esté moins prodigieuse, le Retour eust aussi esté moins miraculeux: C'est aussi une chose digne d'estre observée, que comme les plus sanglantes actions qui violerent la Paix, & qui formerent la Rebellion, prirent naissance

dans

dans ce Roiaume; C'est aussi de ce Royaume que sont venües les premieres ouvertures de Paix & de soumission:

C'est a la faveur de la Delivrance du Roy, & par son restablissement, que nostre Eglise se trouve affranchie du mespris, du sacrilege & de la desolation, & qu'elle se voit restablie dans la veneration qui lui est düe, dans les avantages convenables, & qui vont toujours en augmentant pour son entretien, & dans de beaux commencements de bien-seance & de bon ordre.

Nos Loix ne sont plus soumises a des Interpretes corrumpus & incompetans, ni a des expositions monstrueuses & contre nature. Ce sont des Juges justes, savants & appelez & authorisez par un serment legitime a faire les fonctions de leurs charges, a qui l'administration de la Justice est maintenant commise.

Les actes de fidelité les plus genereux ne seront plus condamnez aux peines qui ne sont deues qu'aux plus lasches Trahisons & a ces Juges iniques mesmes qui les decernoient, quoy qu'il n'y eust ni aucune authorité en leur personne pour entreprendre rien de semblable, ni aucune Justice dans leurs Jugements. Les Hautes Cours de justice n'en usurperont plus le nom, & nos Tribunaux ne seront plus pressez & foulez par la multitude & par le poids accablant de l'iniquité de ceux qui n'y auroient deu paroïstre que liez & chargez de fers sur la sellette. C'est un changement bien avantageux pour ceux contre qui ces Tribunaux extravagants estoient erigez; Et il n'y a qui que ce soit qui n'y trouve maintenant sa seureté. Car l'on a souvent remarqué que c'est une des Methodes de l'Eternelle & infaillible Justice de Dieu, que de faire tomber la cruauté & l'oppression dans les mesmes piéges qu'elles avoient tendus aux autres.

Toutes sortes de personnes sont delivrées des embusches de ces serments ambigus & tranchans des deux costez, pour dire ainsi, & des combats qu'ils mettoient dans l'ame des hommes, entre la conscience & l'interest; entre le renoncement a une bonne conscience & la ruine de leur fortune, qui est le combat le plus rude & le plus tyrannique, dans lequel on puisse jetter des personnes qui font profession du Christianisme: Car le choix n'estoit pas ainsi proposé: *Prenez un tel serment contre vostre conscience, autrement vous n'aurez pas d'employ dans l'Estat,*

point de charge dans l'Armée; point de benefice dans l'Eglise. Mais *prenez un tel serment contre vostre Conscience, autrement vous n'aurez point de maison pour vous mettre à couvert, ni de pain pour vostre subsistance, ni pour celle de vos femmes & de vos enfans.*

Pour achever ces observations, qui est-ce qui n'est pas delivré de quelque oppression, & qui est-ce qui n'a pas receu quelque avantage? Ceux-la mesmes qui seront privez du salaire de leur iniquité, je veux dire, de leurs possessions injustement aquises seront delivrez de l'oppression d'une mauvaise conscience; & s'ils en ont aucune, ils en recouvreront une bonne; s'ils n'en ont point du tout, ce sont des gens que le Roy n'a pas eües dans sa pensee, & j'espere qu'ils ne seront non plus dans la vostre.

Ceux qui seront empeschez de rentrer dans leurs anciennes possessions, dans les Heritages de leurs Peres, faute d'avoir les qualitez requises a cela, & par un effet de cette Divine Providence, qui dispose de tous les evenements, & qui n'a pas trouvé bon de les faire agir dans cette heureuse revolution & de les en rendre les iustruments; Ceux-la mesmes ont aussi leurs delivrances. Ils sont delivrez des Relegations tyranniques, des emprisonements injustes & des aprehensions continuelles de la mort, a quoy ils estoient incessamment exposéz. Le bon Pais est devant eux, ils ont la liberté d'exercer leur industrie & ils jouïssent de la franchise de Sujets & de la protection des Loix. Si un Papiste Irlandois est oppressé, il aura le secours de ces Loix; S'il arrive que le sang du moins considerable d'eux tous soit respandu, elles en feront une enqueste tres-exacte. Que lon compare cet estat present des choses avec celuy où l'on estoit auant le Restablissement du Roy, & il se trouvera que ceux qui y perdent le plus, en ont tiré quelque avantage.

Comme nous sommes obligez de faire ainsi vne commemoration accompagnée d'Actions de Graces, de ces grandes choses qui ont esté faites pour nous; Il est aussi de nostre devoir de tascher, chacun dans sa differente station, de les faire valoir & d'en profiter, & de nous les assurer tant pour nous mesmes, que pour nostre posterité. Et certainement le Chemin le plus naturel pour nous conduire a cette fin, c'est de nous souvenir des erreurs qui nous ont precipitez dans ces abysmes de miseres dont nous avons esté retires.

Il y en a qui n'ont que trop de hardiesse à assigner plusieurs Causes des Calamitez, dont ces Nations ont esté si long temps accablées. Mais il arrive rarement que les Jugements que l'on fait en cette sorte de recherches, soyent exempts de partialité parce que les Juges sont trop souvent les criminels. Mais je pense pouvoir dire sans crainte & sans offence, & avec verité que l'une de ces Causes, & des Causes fondamentales, a esté que l'on faisoit malicieusement au Peuple un faux portrait du feu Roy. Du moins suis-je bien assuré que la liberté, la Paix, l'abondance & les felicitez dont on leur promettoit la joüissance, lors qu'ils n'auroyent plus ce Grand & Excellent Prince, ne se sont enfin trouvées que de miserables & fatales illusions.

Tenons pour suspects tous ceux qui useront des mesmes artifices, de peur qu'ils ne nous envelopent dans les mesmes calamitez : & jugeons des intentions du Roy envers ses Peuples, par ses Actes de Grace & de Bonté. Jugeons-en par l'aise & par la douceur dont nous joüissons sous son Regne ; par les desirs qu'il a, & par les efforts qu'il fait pour rendre ses Sujets heureux chez eux, & renommez parmi les Estrangers: Enfin Jugeons-en par la repugnance naturelle qu'il a pour la plus juste severité, lors que la meschanceté, ou la fureur extravagante des plus grands criminels l'extorquent de luy.

L'on ne peut pas raisonnablement se promettre que l'administration du plus parfait Gouvernement en ce Monde, puisse estre si reguliere qu'il ne s'y trouve toujours quelque chose qui n'ira pas bien. Mais quiconque pense que pour remedier a ces manquements il en faut venir aux voyes de fait contre ceux qui ont en main le Gouvernement, & qui se propose apres cela de rentrer dans l'obeissance, doit se bien connoitre: & il ne sauroit se connoitre si bien, qu'il puisse s'assurer que l'occasion & les succez ne luy suggereront pas des desseins plus ambitieux & plus dereglez que ceux qu'il avoit au commencement. Il y en a plusieurs encore en vie qui savent combien les Reformateurs de nostre temps se sont emportez au de la de leurs premieres intentions, tant que les troupes qu'ils avoient leucés s'estans renduës trop puissantes & ayans la bouche trop rude pour estre tenües en bride par des mains si foibles, se tournerent contre eux, & enfin se porterent à cõmettre des horreurs, lesquelles j'ose bien dire qu'ils abhorroyent de

tout



tout leur cœur. Mais ni leur Politique, ni leur puissance n'estoient plus capables de les empescher.

Nous avons appris par une lamentable experience, & je souhaite que nous en deuenions plus sages, combien il faut peu de temps & combien peu de jours à destruire & renverser tout l'ouvrage de l'industrie, du travail & des soins de plusieurs années & mesme des siecles entiers, quand la rage & la violence n'ont plus rien qui les retienne. Quand une fois la sedition s'est renduë trop forte pour pouvoir estre soumise aux Loix, & la Rebellion trop puissante pour estre reprimée par le Magistrat, tellement que les Loix se taisent, ou que leurs parolles soyent corrompües, ou que leur sens soit renversé, & que l'on se deface du Magistrat comme s'il estoit a charge, ou peu necessaire; souvenons nous de quelles miseres & de quels mal-heurs le peuple se trouve enfin chargé & travaillé; souvenons nous combien sont insuportables non seulement leurs souffrances, mais leur apprehension mesme de souffrir encore, ils ne savent quoy, ni de qui, ni combien long temps. Que les Peuples se souviennent combien ils ont eu de Maitres, & combien tous ces Maitres leur ont cousté, & mesme combien souvent ils en ont changé, & ce qu'il leur a cousté pour ces changements, quand ils en furent venus a la folie de desirer passionement la misere & a dire vray, l'impossibilite de n'en point avoir du tout.

Quand les faux prejugez se furent emparez de l'esprit des Peuples, leurs cœurs se resserrerent & leurs affections devinrent steriles envers le Roy: Ceux qui les pillerent bien-tost apres l'un & l'autre, leur conseillants de bien garder leur bourse, & de la tenir bien garnie, afin qu'ils la coupassent & qu'ils la vuidassent eux-mesmes.

Cette Rhetorique, qui a pour sujet une chose qui touche de si pres que l'interest, ne manque guere de reüssir. Mais ceux qui ont pris la peine de calculer le profit que le Peuple a fait en suivant les avis de ces bons mesnagers, ont trouvé que les sõmes imposées & levées pour maintenir l'Usurpation, montẽt a plus, en peu de mauvaises années, que les levées de nos Princes en quelques siecles, mesme de ceux qui les ont faites les plus grandes pour se rendre Maistres de leurs ennemis, & pour conquerir les infidelles dans les pays estrangers; Au lieu que celles des Usurpateurs estoient employées à rendre les Chrestiens plus encor meschans que des Infideles.

J'a-



J'avoüe que cette observation n'est pas maintenant fort de saison, & que l'application ne s'en doit pas faire a vous, qui par vos liberalitez estes allez au dela de tout exemple, & qui avez mesme prevenu les souhaits du Roy ; Et il ne faut pas que vous estimiez qu'il compte à moins vos liberalitez de ce qu'il les a destinées toutes entieres à procurer la seureté & l'avantage des veritables interests de la Religion Protestante & de l'Angleterre en ce Royaume. Vous devez plustot croire, par cet employ qu'il en fait, qu'elles luy sont tres pretieuses.

Il n'y a rien qui manifeste ni qui establisse si fort en effet, une parfaite union & une heureuse Harmonie, que la confiance reciproque, & les confidences mutuelles & les eschanges de presents & de bienfaits. Il en arrive de la sorte dans les Amitiez des particuliers & il faut qu'il en soit ainsi, avec beaucoup plus de raison, dans la bonne Intelligence qui doit faire le bon-heur d'un Roy & de ses Peuples.

Le Roy vous a tesmoigné autant de confiance, que jamais Roy en eut pour ses Sujets, & il vous a plus donné que jamais aucun Roy ou Seigneur d'Irlande n'eut à donner.

Vous avez confié au Roy tout ce que vous aviez, & tout ce à quoi vous pouviez porter vos pretentions : Et vous luy avez donné au dela de ce qu'il avoit eu la pensée de souhaiter. Mais que l'on n'ait pas peur que cette prodigalité reciproque ne face necessairement cesser ce beau commerce, comme s'il n'y avoit plus rien de reste ni a donner ni a recevoir. Non, Messeigneurs & vous Messieurs, n'ayez pas cette apprehension. La protection contre les invasions des estrangers & contre les Rebellions domestiques; la legitime & incorruptible administration du gouvernement & des Loix de la Justice; & par mesme moyen & a leur faveur, l'avancement de la Pieté & des Sciences; celuy du Commerce & de toutes sortes d'industrie & d'adresses qui peuvent donner aux choses leur perfection, avec les motifs qui y portent, sont des bien-faits qui jusques a la fin des siecles peuvent descendre du Throne sur vos Personnes, & sur vostre posterité. Et la soumission que vous devez a ce Gouvernement, & l'obeissance a ces Loix, & vos applications a cette Pieté, a ces sciences & a ce commerce & a cette Industrie & a ces adresses, peuvent estre des reconnoissances

d'aussi

d'auſſi longue durée envers le Throne, de la part du Peuple. J'acheverois ici ce Diſcours, qui n'eſt pas un exercice a quoy je ſois accouſtumé, n'eſtoit que le Roy m'a commandé de vous faire ſavoir, que comme il eſt tres-ſatisfait des demonſtrations de devoir & de fidelité & d'Affection que vous luy avez fait voir pendant tout le temps de vos Seances; C'eſt auſſi avec beaucoup de joye & de plaiſir qu'il contemple ces Actes de grace & de bonté qui vous ſont venus de ſa part; Et il m'ordonne de ne pas manquer de vous aſſurer dans toutes les occaſions, que les promeſſes de ſa Majeſté ſeront toutes inviolablement executées & accomplies, & qu'il n'y a rien qui puiſſe contribuer a rendre ce Royaume floriſſant & heureux, a quoy il ne ſe porte volontiers, ſoit qu'il s'agiſſe de faire des Loix nouvelles & utiles, ou qu'il ſoit queſtion d'en revoquer de vieilles, inutiles & incommodes.

L'on pourroit m'attribuer a preſomption ſi de ce lieu je diſois quelque choſe, ou de ma part, ou de moi-meſme; Mais auſſi de ne vous rien dire, Meſſeigneurs & vous Meſſieurs, a vous a qui je ſuis ſi redevable, ce ſeroit ingratitude. Et devant & depuis mon arrivée il vous a pleu marquer par pluſieurs obligeantes expreſſions l'approbation que vous avez donnée au choix qu'il a ſemblé bon au Roy de faire de moy pour ce Gouvernement; Mais j'avoüe que j'ay grand ſujet d'apprehender que vous n'ayez pluſtot agi, tant le Roy que vous, par des mouvements de bonte & d'indulgence pour moy, que vous n'avez ſuivi le Jugement que vous faites de ma perſonne.

Si eſt-ce neantmoins que je penſe pouvoir dire ſans beaucoup de preſomption, & ſans beaucoup de vanité, que vous pouvez eſtre excuſables, & le Roy & vous en ceci, que le Roy a choiſi, & que vous avez approuvé une perſonne dont la fortune & la maiſon doit proſperer ou deſchoir & tomber en ruine ou ſe maintenir avec ce Royaume & par ſon moyen. Cela ne s'eſt peut eſtre pas toujours rencontré; & il n'eſt pas impoſſible que des qualitez mediocres ayans ces aiguillons ne ſe trouvent plus utiles & plus agiſſantes, que d'autres plus grandes qui agiroient par des motifs ou mediocres ou contraires. J'ay toutes les obligations imaginables a m'employer de tout mon pouvoir a travailler a la ſeureté & a la proſperité de ce Royaume; J'y ay les obligations du devoir; J'y ay celles de la fidelité; J'y ay celles de la recognoiſſance pour

le

le meilleur Maistre du monde & le plus bien-faisant: J'y ay les obligations de revanche & de gratitude pour d'extraordinaires & amples tesmoignages de bonté & d'affection; & j'y ay celles de l'interest & de l'amour propre pour ma conservation & pour mon bon-heur particulier. D'où l'on peut conclure raisonnablement & sans aucune violence, que mes efforts se trouveront toujours sinceres, affectionnez & fideles; Et que mes manquements, dans lesquels je ne tomberay que le moins souvent qu'il me sera possible, seront involontaires & commis malgré moy, & ainsi d'autant plus pardonnables.

Tout a l'heure, dez que je me seray retiré, vous aurez la liberté de remettre vos seances au temps que vous avez desiré.



FIN.

